

DESCRIPTION DES VEHICULES THOMAS

FAMILLE : MINIROUTE - TYPE : SP 14 - VERSION : 23

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : THOMAS CONSTRUCTEURS
793, Avenue Charles de Gaulle
26800 PORTES-LES-VALENCE
0.2 Marque : THOMAS
0.3 Genre : Châssis-cabine pour CAM ou VASP
0.4 Type : SP 14 Version 23
Variante empattement 35
Variantes cabines N / P
0.5 Puissance administrative : 17 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 4 roues, monte simple à l'avant, simple à l'arrière
1.1.1 Emplacement des roues motrices : 2 roues arrière ou 4 roues avant et arrière.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : Roues avant
1.2 Dimensions des pneumatiques :

AVANT	ARRIERE
MONTE SIMPLE	MONTE SIMPLE
13,00 20 PILOTE 14,75/80 R 20 365/85 R 20	13,00 R 20 (CR = 3,428 m) 14,75/80 R 20 365/85 R 20 (CR = 3,462 m)

1.3 Constitution du châssis ou de la coque : Cadre composé de 2 longerons en tôle pliée de 234 X 70 X 6 entretoisés par des traverses assemblées par des rivets
1.4 Emplacement et disposition du moteur : Vertical à l'avant
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : Avancée basculante

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Poids total autorisé en charge : 13500
2.2 Poids total roulant autorisé :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :
2.2.1.1 Avec remorque sans freins : 14250
2.2.1.1.1 Poids maximum de la remorque sans freins dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 : 750
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie : 17000
2.2.1.2.1 Poids maximum de la remorque avec freins dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3500
2.2.2 Avec système de freinage Néant
2.3
2.4 Charge maximale admissible :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 6000
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 8000
2.5 Voie AV : 2,000
2.6 Voie AR : 1,970
2.7 Empattement : 3,500

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids du véhicule en ordre de marche :
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement. (cabine, type de suspension, monte pneumatiques ...):
2.8.0 Total : 5720
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3847
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1873
2.9 Porte-à-faux AV : MINI 1,170
(avec ferrures et accessoires) MAXI 1,600
2.10 Porte-à-faux AR : 1,200
2.11 Long. hors tout : 6,300
2.12 Largeur hors-tout : 2,500

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES Cabine normale

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche - valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
2.8.0 Total : 6260
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 4040
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 2220
2.9 Porte-à-faux avant : MINI 1,170
(avec ferrures et accessoires) : MAXI 1,600
Variante : 35N
2.10 Porte-à-faux arrière :
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires : 1,200
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires : 1,500

2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 1,620
2.11 Longueur hors tout maxi : 6,720
2.12 Largeur hors tout maxi : 2,500
2.13 Intervalle autorisé pour la projection verticale du centre de gravité de la charge (carrosserie- aménagement et équipements- cargaison) :
défini par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu 2 :
* R = Charge uniformément répartie
P = Charge non uniformément répartie

CHARGES

	R	P
2.13.1 Distance mini :	0,665	0,662
2.13.2 Distance maxi :	0,815	0,893

2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant : 0,670.

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES Cabine profonde

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche - valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
2.8.0 Total : 6260
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 4040
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 2220
2.9 Porte-à-faux avant : MINI 1,170
(avec ferrures et accessoires) : MAXI 1,600
Variante 35P
2.10 Porte-à-faux arrière :
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires : 1,200
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires : 1,330
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 1,450
2.11 Longueur hors tout maxi : 6,550
2.12 Largeur hors tout maxi : 2,500
2.13 Intervalle autorisé pour la projection verticale du centre de gravité de la charge (carrosserie- aménagement et équipements- cargaison) :
défini par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe de l'essieu 2 :
* R = Charge uniformément répartie
P = Charge non uniformément répartie

CHARGES

	R	P
2.13.1 Distance mini :	0,610	0,610
2.13.2 Distance maxi :	0,675	0,846

2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant : 0,950.

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
- Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3. MOTEUR

3.1 Dénomination du type : MIDR 06-02-26.X
3.1.1 Marque : RVI
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur à combustion interne à piston en mouvement alternatif et vilebrequin avec turbo-compresseur entraîné par les gaz d'échappement
3.2.2 Cycle : Diesel
3.2.3 Nombre de temps : 4 temps
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 cylindres en ligne
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102
3.4.2 Course (mm) : 126
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174
3.5 Rapport volumétrique de compression : 18 +/- 0,5/1
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 166
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) : 2350
3.8 Couple maximal (mDaN CEE) : 85,0
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 1300
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) : 2850
3.11 Carburant utilisé : Gazole
3.12 Réservoir de carburant : Capacité de 160 l. situé entre les 2 essieux côté droit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : Par pompe d'injection mécanique et turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.14 Type de filtre à air : A sec
3.15 Allumage : Par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques, (volts) : 24